



## Exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle

AGRIDEA, Développement de l'agriculture et de l'espace rural a décidé d'abroger au 30 septembre 2016 le règlement concernant l'examen professionnel de *Conseiller en milieu rural diplômé/Conseillère en milieu rural diplômée* du 29 juin 2006.

9 août 2016

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche  
et à l'innovation